

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT REA 2 POUR LA REQUALIFICATION ET L'AGRANDISSEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE DE MASSY-ATLANTIS AVEC L'ETAT, LA RÉGION, LA SEM, PARIS-SUD AMÉNAGEMENT ET ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	61
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 14 octobre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8 octobre 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

#### DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

Délibération n° 2020-322
--------------------------

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER  
 Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Madame Catherine LANSIART  
 Monsieur Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCESETTI  
 Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT  
 Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Madame Sarah JAUBERT  
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER  
 Monsieur Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Madame Bouchra LAOUES  
 Madame Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO  
 Monsieur Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER  
 Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Madame Caroline CAILLEAU  
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC  
 Monsieur David ROS donne pouvoir à Madame Elisabeth DELAMOYE  
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Didier PERRIER**

**Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT REA 2 POUR LA REQUALIFICATION ET L'AGRANDISSEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE DE MASSY-ATLANTIS AVEC L'ETAT, LA RÉGION, LA SEM, PARIS-SUD AMÉNAGEMENT ET ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le code des transports ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 approuvant le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU l'article 3 de la délibération n°CR 09-15 du 12 février 2015 adoptant le projet de Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;

VU la délibération n°CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015, révisé par avenant portant notamment sur le volet mobilité multimodale approuvé par délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CR 123-16 du 15 décembre 2016 ;

VU la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation de son Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU le traité de concession, et ses avenants, concédant l'aménagement et l'équipement de la ZAC CARNOT – GARE TGV à la SEM Paris Sud Aménagement, conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 février 1995 (réitération des délibérations du Conseil municipal du 6 septembre 1989 et du 25 juin 1992), selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°2018-150 de la Communauté Paris-Saclay du 27 juin 2018 autorisant le Président à signer la convention pour la réalisation et le financement de la reconfiguration de la gare routière Massy-Atlantis avec la commune de Massy et la SEM Paris-Sud-Aménagement ;

VU la délibération n°2019-266 de la Communauté Paris-Saclay du 9 octobre 2019 autorisant le Président à signer la convention de financement pour la reconfiguration de la gare routière Massy-Atlantis avec, l'Etat, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités et la SEM Paris-Sud-Aménagement ;

VU la délibération n°2020-321 du Conseil communautaire du 14 octobre 2020 autorisant le Président de signer l'avenant n°1 à la convention REA-1 de financement pour la reconfiguration de la gare routière Massy-Atlantis avec l'Etat, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités et la SEM Paris-Sud-Aménagement ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est compétente en matière d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, notamment en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire des gares routières de Massy ;

CONSIDERANT que l'extension et la modernisation de la gare routière Massy-Atlantis est une priorité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pour contribuer à améliorer les conditions de desserte en transport en commun du territoire et la sécurité des usagers du Pôle d'échanges multimodal de Massy-Palaiseau, en concertation avec Île-de-France Mobilités et les transporteurs présents ;

CONSIDERANT la possibilité ouverte par l'application de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme de mettre à la charge d'une ZAC une partie d'un équipement public et de transférer sa maîtrise d'ouvrage à l'aménageur ;

CONSIDERANT les termes de l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme qui stipule que, lorsque le programme des équipements publics de la ZAC comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

CONSIDERANT la convention tripartite du 12 juillet 2018, entre la Communauté Paris-Saclay, la commune de Massy et la SEM Paris-Sud-Aménagement, définissant les modalités urbaines, techniques, juridiques et financières adaptées à la réalisation dans les meilleurs délais de ce projet de reconfiguration de la gare routière Massy-Atlantis ;

CONSIDERANT le projet de convention de financement dite REA-2 à l'initiative de la Région, mis au point avec l'ensemble des parties et permettant notamment de :

- définir les modalités de financement de la réalisation des travaux pour la phase 2021-2022, et des suivis d'études qui en découlent relatifs au projet de reconfiguration de la gare routière Massy-Atlantis ;
- de préciser les conditions de suivi et de réalisation des travaux relatifs au projet de reconfiguration de la gare routière Massy-Atlantis ; dans le respect du calendrier général du projet ;
- de définir les documents à remettre aux Parties.

CONSIDERANT l'approbation par la Commission permanente de la Région Île-de-France réunie le 23 septembre 2020 et portant sur ladite convention de financement dite REA-2 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. APPROUVE la présente convention de cofinancement pour la reconfiguration de la gare-routière Massy-Atlantis avec l'Etat, la Région, Île-de-France Mobilités et la SEM Paris-Sud-Aménagement dite REA-2 ;

Délibération n° 2020-322

2. AUTORISE le Président à entreprendre toute action en découlant.

Fait et délibéré le mercredi 14 octobre 2020  
Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe

Délibération n° 2020-322

ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201014-lmc132514-DE-1-1

Date AR Préfecture :

19/10/20

- Affichée / Publiée le *19.10.2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).